

**- SEANCE ORDINAIRE -**

**Du 12/04/2007**

Le douze avril deux mille sept à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Gilles FILLIATRE.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 06 avril 2007

**Présents :**

MM. FILLIATRE, GARAT, PECHAMBERT, Mme MARTIN-RUIZ, MM ROULLEUX, CORSELIS, SALLES, GUILLOT de SUDUIRAUT, PINERO, PAYENCET, Mmes BOU, LABADIE, BRISSEAUD.

**Absents représentés :** Mme GERARD par M.FILLIATRE ; M.BAPSALLE par M.PECHAMBERT ; Mme QUYREL par M. GUILLOT DE SUDUIRAUT.

**Excusés :** MM. NARDI, LE DIASCORN, MALRIC.

Madame BOU a été élue secrétaire.

En début de séance, nous avons reçu trois habitants du Haut Preignac porteurs d'une pétition pour l'extension de l'ADSL et de la réponse reçue le 28/03/07 de la Direction Régionale Aquitaine de France Telecom. Ils interpellent la Commune pour réaliser une couverture en Wimax ou une technique semblable.

Le Maire répond que la Commune a délégué cette compétence à la Communauté de Communes pour une adhésion au programme initié par le Conseil Général pour couvrir toutes les zones blanches.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)**  
**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04/02/2002, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

<b>Date de réception</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Notaire</b>	<b>Cadstre</b>
29/03/2007	<b>M et Mme TURTAUT D 33210 TOULENNE</b>	SCP DUBOST 33210 LANGON	Guillem du Rey Section B n°1611-1613
30/03/2007	<b>M.BERTRAND Fabrice 31 Rue Georges Lafon 33110 LE BOUSCAT</b>	M°BUGEAUD Alain 33290 BLANQUEFORT	2 Imp des Frères Avril Section E n°124p
12/04/2007	<b>SCI FLOYO St PARDON DE CONQUES</b>	SCP DEVEZE 33720 PODENSAC	Chomet Section A n° 1462- 1465
12/04/2007	<b>Mme VERARDO vve CASSAGNE Anne-Marie 2 Rue Gemin</b>	SCP DEVEZE 33720 PODENSAC	2 Rue Gemin Section A n°348P

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 20/04/2007.  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 20/04/2007.  
Le Maire : **G. FILLIATRE**

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 17/04/2007.  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 17/04/2007.  
Le Maire : G. FILLIATRE

## ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes du Canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 décembre 2006 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes,

**ADOPTÉ** les statuts de la Communauté de Communes annexés à la présente délibération.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FETES BAROQUES ETE 2007

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des « Fêtes Baroques » de l'été 2007, deux concerts sont prévus les 15/07/2007 et 20/07/2007 à l'église de Preignac.

Pour l'organisation de ces festivités, Monsieur le Maire demande à ses collègues d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association « Les FESTES BAROQUES ».

Le conseil Municipal, après discussion et devant l'intérêt que représente cette manifestation et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300€ pour l'organisation de deux concerts à l'église de PREIGNAC les 15/07/2007 et 20/07/2007.

Le montant de cette subvention sera prévu à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours. (Délibération modificative jointe).

Reçu à la Sous-Préfecture de LANGON le 23/04/2007.  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 23/04/2007.  
Le Maire : G. FILLIATRE

### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS- SUR- CIRON.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la Commune de Pujols-sur- Ciron a arrêté le projet de son Plan Local d'Urbanisme en date du 12 mars 2007 et sollicite l'avis de la Commune de PREIGNAC.

Monsieur le Maire demande à ses collègues d'en prendre connaissance conformément aux articles L121-14 et 123-6 du code de l'urbanisme et ouvre les débats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de PUJOLS-SUR-CIRON.

Reçu à la Sous-Préfecture de LANGON le 23/04/2007.  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 23/04/2007.  
Le Maire : G. FILLIATRE

## EQUIPEMENT INFORMATIQUE ECOLE ELEMENTAIRE DU BOURG

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 23/04/2007.  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 23/04/2007.

Le Maire : **G. FILLIATRE**

Monsieur le Maire rend compte à ses collègues du projet pédagogique présenté par les enseignants des six classes de l'école élémentaire de Preignac, validé par l'inspection Académique de la Gironde.

Ce projet d'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement prend bien en compte les trois axes recommandés par la circulaire du 12 janvier 1998 et les compétences à développer dans le cadre du B2i (Brevet informatique et Internet).

Les projets formulés dans le domaine de la production écrite, de la communication et de la recherche documentaire, nécessitent un équipement adapté aux nouveaux besoins.

Cet équipement doit permettre de mener à bien les activités développées dans le cadre du projet d'école 2006/2010. Il s'agit ainsi de privilégier les activités permettant de développer les compétences du **Brevet Informatique et Internet (B2i)**.

**Le devis de l'équipement informatique s'élève à 14 300.10€ HT et 17 102.92€ TTC.**

Le Conseil Municipal ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, conscient de la nécessité de faire évoluer l'école élémentaire avec les nouvelles technologies offertes par l'informatique et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'équiper l'école élémentaire du Bourg du matériel informatique inscrit dans le projet pédagogique des enseignants pour un montant HT DE 14 300.10€ ;

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au taux de 40% pour une dépense plafonnée à 7 600€ HT.

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

- Subvention du Conseil Général de la Gironde **3 040.00€**  
(montant des travaux HT plafonné à 7 600€ - taux 40%)
- Autofinancement de la commune y compris TVA **14 062.92€**

Les crédits nécessaires à cet équipement sont inscrits au budget de l'exercice 2007, opération 242.

## VOTE DU BUDGET DE L' EXERCICE 2007 de la Commune de PREIGNAC

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2007 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

**VOTE le budget de l'exercice 2007 de la Commune de PREIGNAC (Pour : 16 ; Abstention : 0) selon le détail ci-dessous :**

### Section d'exploitation

Recettes	1 365 190.00
Dépenses	1 365 190.00

### Section d'investissement

Recettes	763 363.00
Dépenses	763 363.00

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 20/04/2007.  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 20/04/2007.

Le Maire : **G. FILLIATRE**

## VOTE DU BUDGET DE L' EXERCICE 2007 du Service Communal d'Assainissement de Preignac

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2007 ainsi que du tableau d'affectation du résultant de l'exercice précédent,

**VOTE le budget de l'exercice 2007 du Service Communal d'Assainissement de PREIGNAC (Pour : 16 ; Abstention : 0) selon le détail ci-dessous :**

### Section de d'exploitation

Recettes	223 998.00
Dépenses	223 998.00

### Section d'investissement

Recettes	376 095.00
Dépenses	376 095.00

## FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2007 (F.D.A.E.C)

### Travaux couverture zinguerie bâtiment impasse Pinsan Prince

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes dont le dispositif a été reconduit cette année dans le cadre du vote du budget primitif du Conseil Général.

La répartition de la dotation cantonale du F.D.A.E.C pour l'année 2007 a permis d'attribuer à la commune de Preignac la somme de : **9 273.75 €**.

Après avoir écouté ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de demander au Conseil Général de la Gironde de lui attribuer une subvention de : **9 273.75€**

- de réaliser en 2007 les travaux suivants :

- Couverture zinguerie (remise à neuf) des bâtiments Impasse Pinsan Prince (garages services techniques) ainsi que le portail pour un montant total de : **21753.68€ HT**

- de demander au Conseil Général de la Gironde de lui attribuer une subvention de **9 273.75€** au titre des autres investissements ;

- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

- Par autofinancement pour : **12 479.93€ HT** soit **15 981.02€ TTC**

- d'inscrire cette dépense au budget de l'exercice 2007.

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 20/04/2007.  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 20/04/2007.  
Le Maire : **G. FILLIATRE**

Reçu à la sous-Préfecture de LANGON le 20/04/2007  
Reçu en retour à la Mairie de PREIGNAC le 20/04/2007.  
Le Maire : **G. FILLIATRE**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Cérémonie Citoyenne** : Compte rendu de la réception des jeunes inscrits pour la première fois sur les listes électorales. Une dizaine de jeunes se sont rendus à la Mairie sur vingt cinq.

- **Départ de Monsieur COMA** : il a participé à la réalisation de quatre « Preignac Info » et la Commune a été satisfaite du travail réalisé et tient à le lui faire savoir.

- **Trois jeunes mineurs** sont venus rencontrer Monsieur le Maire pour demander la mise à disposition d'une salle. Il est envisagé de leur prêter la salle occupée par la FCPE. Un document écrit est en préparation et sera signé par Monsieur le Maire, les jeunes, leurs parents et les voisins immédiats.

**Et ont signé les membres présents les jours, mois et ans que dessus**